

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1983)
Heft: 687

Artikel: Économies, économies : maisons d'éducation : l'héritage de la philanthropie
Autor: Baier, Eric
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1024970>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Maisons d'éducation: l'héritage de la philanthropie

D'un parlement cantonal lémanique à l'autre, les échos d'un débat animé sur les maisons d'éducation se répercutent avec un léger décalage sur les associations concernées et les services sociaux. A la fin du mois de mai, le Grand Conseil vaudois acceptait de justesse le crédit de Fr. 700 000.—, indispensable à la survie du Centre cantonal de Vennes (CCV) — dès sa création au milieu du siècle dernier et jusqu'en 1950 environ, le CCV recevait la totalité des enfants et des adolescents délinquants du canton; par la suite, d'autres institutions se créaient, permettant de diversifier les approches, d'utiliser des méthodes éducatives adaptées aux difficultés des jeunes marginaux; ainsi, à fin 1982, trente institutions sont reconnues comme maisons d'éducation, dont sept pour adolescents (tes); à ce titre, elles sont dûment subventionnées par l'Office fédéral de justice¹.

Le centre cantonal vaudois de Vennes a été fondé en 1846 et se rattache au grand mouvement européen de la création des écoles de réforme. Une loi belge du 3.4.1848, qui règle l'organisation des dépôts de mendicité, a prévu la création d'«Ecoles de réforme» réservées à des jeunes nécessiteux, mendiants et vagabonds de moins de 18 ans. Or voilà le considérant de cette loi de 1848, à bien des égards exemplaire:

«Les Ecoles de Réforme seront organisées d'une manière simple, aussi peu onéreuse que possible. Les garçons seront soumis à une discipline sévère et

à un régime rude, mais sain, afin de maintenir une différence nette entre ces nouveaux établissements et les écoles d'apprentissage ordinaires. Il faut, en effet, éviter que le sort que l'on réserve à de jeunes mendiants ne devienne un objet d'envie pour les parents qui font tout leur possible pour donner une bonne éducation à leurs enfants.»

Extrait de «Un siècle d'histoire de l'établissement d'éducation de l'Etat à Ruiselde» (Belgique 1958).

L'action philanthropique est comme prise en tenaille tout au long du XIX^e siècle déjà, entre sa volonté de lutter généreusement contre les inégalités sociales et le cortège de misères et de drames humains qu'elles engendrent d'une part et le vigoureux sentiment d'envie et de jalousie que toute réalisation privée ou publique suscite immanquablement chez les contribuables ou donateurs qui les financent.

UNE DOUBLE LIMITE

Aucun regard sérieux et objectif porté sur l'action philanthropique, le travail social et l'inadaptation juvénile ne peut oublier cette double limite qui resurgit constamment dans le champ social. Il s'agit là d'un problème posé à la société tout entière qui au travers de son développement industriel produit des laissés-pour-compte et des défaillements qu'elle voudrait bien — paradoxalement — voir niés ou relégués en dehors de sa vision.

Il semble que l'essor extraordinaire de la profession d'éducateur spécialisé ces dernières années n'ait pas pris en compte l'exigence implacable de ce mouvement pendulaire. Prenant appui sur le fort taux de croissance des années 1960, cette profession s'est laissée fasciner par le succès prodigieux des sciences humaines.

Le développement de la psychologie, de la psychiatrie, de la dynamique de groupe et de la thérapie de

famille représentait et représente toujours autant de «jalons sûrs» qui allaient permettre à une profession de s'émanciper, de se libérer de la tutelle irrationnelle de l'inconscient philanthropique. Mais l'appel de la science, le prodigieux vernis qui peut recouvrir de noms médico-sociaux ou psychosociaux les activités les plus familières de la vie quotidienne, ce développement incontrôlé du «scientifique» dans les relations humaines a aussi ses limites, voire ses coups de grisou.

Et c'est bel et bien d'un tel coup de frein qu'il s'agit un peu partout en Suisse romande.

FACE À L'OPINION

Le coût de la philanthropie dans les institutions spécialisées fait scandale devant l'opinion publique. Si l'on examine l'éventail des prix de placement d'un mineur dans les différentes institutions de Suisse romande, on constate qu'il oscille entre 80 et 500 francs par jour. Donnons ci-dessous quelques reflets des deux extrêmes de cette statistique (pour l'année 1981):

A. Pôle sur-spécialisé:

Le Bosquet (GE)	Fr. 531.80
La Clairière (GE)	Fr. 534.28
Gorgier-Bellevue (NE)	Fr. 444.10
Vennes (VD)	Fr. 410.23

B. Pôle familial:

Foyer Saint-Vincent (GE)	Fr. 66.—
Foyers d'une association ²	Fr. 131.—
Nids d'une association ²	Fr. 87.—

Aujourd'hui, la profession d'éducateur spécialisé n'est pas en premier lieu responsable de la spirale ascendante des coûts dans les institutions. Les maisons les plus coûteuses sont celles qui ont développé à l'excès leurs prestations psychiatriques, faisant confiance à l'aptitude jugée illimitée des

technocrates à modifier le destin des jeunes délinquants.

La vague d'économie qui souffle actuellement, stimulée dans l'opinion publique les réflexes les plus proches du porte-monnaie, met un terme brutal aux illusions de surdéveloppement de certaines maisons d'éducation.

En un mot, la philanthropie, en voulant sortir de son lit (au sens fluvial du terme) est violemment «recanalisée» dans ses anciennes limites, à savoir une aide familiale et éducative à la jeunesse en difficulté, et non pas la mise en place d'une technocratie médicalisée et universitaire qui a fait exploser les coûts.

EXPERTS

Compte routier: des millions dans le flou

L'Association suisse des transports (AST) et la Société suisse pour la protection du milieu vital (SGU) contestent donc, on l'a appris il y a quelques jours, les conclusions de la commission «ad hoc», chargée de l'examen du compte routier, qu'elles jugent trop favorable à la catégorie des poids lourds. La thèse des deux associations critiques: le trafic des véhicules utilitaires ne couvre pas ses frais... D'après l'ancien compte routier, la partie non couverte des frais occasionnés par le trafic des poids lourds s'élèverait à 350 millions de francs environ; avec le nouveau compte routier, ce découvert ne serait plus que de 150 millions! Selon l'AST et la SGU, il se situerait entre 400 et 600 millions. Conclusion: procédons à de nouvelles expertises (et introduisons une redevance sur le trafic en question)!

L'intervention de ces deux nouveaux interlocuteurs dans un débat déjà extrêmement touffu et miné par

Certains dénonceront dans ce retour à ce qu'il y a de plus traditionnel en matière d'éducation, un repli défaitiste devant le sentiment populaire le plus conservateur, l'égoïsme. Il faut répondre à cela que «le modèle médical» dont on a usé et abusé dans certaines institutions-pilotes a produit lui-même ce reflux massif de l'égoïsme.

La recherche en sciences sociales et notamment dans le domaine des institutions spécialisées doit aujourd'hui donner la priorité à la découverte des moyens d'un rapprochement concerté entre les institutions et les citoyens:

- décentralisation maximum de l'institution qui doit s'ouvrir à la vie locale où elle est implantée;
- implication financière des communes et des

des manœuvres politiques de tous genres va certainement encore compliquer, même si le National a été net lundi dernier, le processus de décision en la matière. Mais c'est tant mieux si des experts neutres commis à de nouveaux examens et évaluations des coûts parvenaient enfin à clarifier des enjeux financiers dont le moins qu'on puisse dire est qu'ils n'étaient pas scientifiquement établis jusqu'ici. Des exemples de la difficulté du constat?

L'AST et la SGU ne partagent pas par exemple l'appréciation de la commission au sujet d'un certain nombre de postes dont le volume des frais serait prétendument indépendant du poids:

1. *Etablissement de projets et surveillance des travaux.* L'existence d'un trafic poids lourds exige des routes plus larges et une déclivité maximale plus faible; cette réalité implique naturellement des difficultés supplémentaires, donc des coûts plus élevés imputables à cette catégorie de véhicules.

2. *Travaux de terrassement.* La Commission rappelle que les voitures de tourisme nécessitent un plus grand rayon de courbure que les camions à

régions dans les coûts de placement des mineurs, donc transparence dans le fonctionnement des services placeurs;

— éclatement des corporatismes professionnels qui permettent aujourd'hui le maintien de véritables rentes de situations.

E. B.

¹ Cf. rapport (printemps 1983) du Conseil d'Etat vaudois au Grand conseil.

² Il s'agit de l'Association vaudoise des petites familles que nous regrettons d'avoir pris à partie (DP 666, 6.1.83, «Société. Place de l'enfant: côté pile et côté face»), tant son approche de l'action éducative semble économique et pas moins solide.

cause de leur plus grande vitesse alors que les camions demandent une déclivité maximale plus faible. La commission croit pouvoir affirmer que du point de vue des frais, les deux s'équilibrent à peu près.

L'AST et la SGU estiment que le rayon de courbure assez grand se justifie également par la vitesse à laquelle peuvent circuler les camions lorsqu'ils sont peu chargés. En revanche, la déclivité maximale plus faible imposée par le trafic des poids lourds peut entraîner des coûts supplémentaires considérables (par ex. tunnels plus longs).

3. *Ouvrages d'art.* Contrairement à la construction des tunnels, où la commission admet des frais supplémentaires dus au trafic lourds de l'ordre de 2,7 à 7%, elle estime que le prix des ouvrages d'art n'est pas influencé par le poids des véhicules.

Toutefois, cette appréciation est démentie par des experts en matière de constructions routières lorsque ceux-ci admettent, par exemple, que le gabarit des murs de soutènement est fonction du poids des véhicules les plus lourds.

Quand on vous disait que de nouveaux experts auraient du pain sur la planche.